

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 décembre 2019

Le seize décembre deux mil dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur TAVERNIER Pierre, Maire.

Etaient présents : Sylvie BOYAT, Murielle LAROCLETTE, Jean BUGNANO, Didier CHANDAVOINE, Frédéric DÉNUELLE, Philippe JAMBON, Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON.

Excusé ayant donné pouvoir : Pierre TAVERNIER

Absent excusé : Pierre TAVERNIER

Secrétaire de séance : Murielle LAROCLETTE

Monsieur le Maire, Pierre Tavernier, étant empêché, Monsieur le 1^{er} adjoint, Pierre-Yves Pellé-Boudon, préside la séance.

Informations de Monsieur le 1^{er} adjoint :

Monsieur Didier Chandavoine, conseiller, intervient sur le point SDIS-sectorisation incendie, notamment sur les temps de trajet indiqués sur le compte rendu qui ne lui semblent pas correctes. Monsieur Pierre-Yves Pellé-Boudon, 1^{er} adjoint, en charge de ce dossier, lui indique que ces distances vont être vérifiées avec les services du SDIS dès que la sectorisation pourra être mise en place.

Adressage : le devis a été validé par la Communauté de Communes. Les travaux devraient débiter courant février.

Le compte rendu de la dernière réunion (2 septembre 2019) est approuvé par 7 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

CCSB – Festiv'été 2020

La Communauté de Communes renouvelle en 2020 l'organisation de Festiv'été en Beaujolais. Dans le cadre de ces animations, des séances de cinéma en plein air vont être programmées sur différentes communes.

Nous allons vérifier quelques points listés dans le cahier des charges réalisé (principalement sur l'accès électrique nécessaire pour la diffusion), afin de pouvoir postuler et accueillir une projection sur l'aire de loisirs de la Madone.

Centre De Gestion : médecine préventive/assistance juridique

Assistance juridique : pas de modification de la participation financière pour cette année. Le montant reste identique à celui de 2019 soit 172.00 €

Médecine préventive :

Monsieur le 1^{er} adjoint explique qu'un nouveau service de santé au travail va être mis en place à compter du 1^{er} janvier 2020.

La participation financière de ce service ne sera plus calculée en fonction de la masse salariale (0.37 %) mais comme suit :

Type collectivité	Gestion secrétariat	Tarif 2020	Tarif 2021-2022
< 350 agents	CDG69	Coût agent 70 €	Coût agent 80 €

La convention sera conclue du 01/01/2020 et jusqu'au 31 décembre de l'année N+2
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **ACCEPTE** les conditions de ce nouveau service de santé au travail à la convention de « Mission Assistance Juridique » avec le Centre de Gestion ;
- **ACCEPTE** la nouvelle participation financière telle qu'elle est indiquée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le 1^{er} adjoint, pour le Maire empêché, à signer la convention triennale.

Bilan 2019 – Point sur les travaux

Gîte 40 - Divers petits travaux ont été entrepris : ferrures et poignées des portes chambres changées, reprise des chaises de la pièce principale, trappe et escalier installé pour accès grenier.

Gîte 12 - Aménagement mobilier intérieur fait, reste un peu de décoration pour donner l'esprit 'cocooning' souhaité.

Eglise - Problème de chauffage – fuite de gaz

Nous avons des difficultés pour trouver un prestataire qui accepte d'intervenir. Des renseignements vont être pris pour un tarif de location ou achat d'un souffleur.

Ecole - Un détecteur de CO² a été installé dans la salle de classe pour permettre de suivre la qualité de l'air. Les mesures sont faites régulièrement et sont stockées sur un serveur extérieur.

Salle d'activités - Problème sur certains stores – Une entreprise va être consultée pour résoudre ce problème.

Les cuisinières (gîte 40, 12, salle des fêtes) ont été révisées.

Quelques réparations vont être réalisées :

- gîte de 12 - changement joint de porte four
- salle des fêtes - changement joint de porte des 2 fours, changement d'une résistance dans un four, changement de 2 plaques

Voirie

Les travaux de voirie programmés sur 2019 sont terminés.

Une liste de travaux pour 2020 se dessine : Tavoisy, Bourbois, les Haires, Burnaizé, Mur de soutènement 'le Cotat'.

Nous ne savons pas à ce jour si l'entreprise 'Oxyria', en charge des travaux de cette année, sera mandatée pour 2020. Dès que le nouveau marché sera attribué, les devis vont être établis et la liste des travaux définie.

Personnel

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 15 octobre 2019,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint d'animation, en raison du changement d'horaires de l'emploi,

Le 1^{er} adjoint, pour le maire empêché, propose à l'assemblée,

- ↳ La suppression d'un emploi d'adjoint d'animation de non titulaire, à temps non complet à raison de 6 h 56 heures hebdomadaires.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DECIDE** la suppression d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le 1^{er} adjoint, pour le Maire empêché, pour signer les documents concernant cette décision.

Gîtes / Salle des fêtes – tarif 2020

Monsieur le 1^{er} adjoint explique que pour donner suite à des retours négatifs des personnes en charge de la gestion des gîtes communaux, il convient de mettre en place un tarif pour les « ordures ménagères ». En effet, il est constaté que de nombreux locataires laissent leurs détritiques (sac poubelle) à l'intérieur des gîtes et ne se rendent pas au tri sélectif comme demandé.

Il est proposé un tarif de 50.00 € qui sera facturé à la fin du séjour si les ordures ménagères sont toujours présentes lors du départ des locataires. Cette prestation sera indiquée dans les conditions générales adressées aux occupants lors de la réservation.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur 1^{er} adjoint,
- **DECIDE** de mettre en place le tarif de 50.00 € pour les ordures ménagères présentes dans les gîtes à la fin d'une location ;
- **PRECISE** que ce tarif est applicable au 1^{er} janvier 2020.

Syndicat Intercommunal de la Petite Grosne

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable destiné notamment l'information des usagers. Celui-ci sera mis à la disposition du public.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur cette présentation.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable tel que présenté

Le Syndicat des Eaux souhaite vendre les parcelles sur lesquelles se trouvent des sources. Celui-ci a commencé les démarches et contacté des propriétaires.

La Commune de Cenves s'est rapprochée de la CCSB sur le sujet. Dans le cadre d'un plan spécial environnement, la Communauté de Communes est intéressée pour se porter acquéreur (en concertation avec les communes concernées) de ces parcelles.

Celles-ci pourront être mises à disposition d'agriculteurs qui seraient rétribuer pour l'entretien des parcelles.

Une étude plus approfondie est en cours et une réunion sera organisée entre les mairies de St Jacques des Arrêts / Cenves, la CCSB, le syndicat des eaux, l'agence de l'eau et les exploitants intéressés.

Déneigement

Sans objet

Décisions modificatives – virements de crédits

Sans objet

Questions diverses

- Monsieur le 1^{er} adjoint informe de courriers reçus de la SAFER concernant la vente de biens.
- Les conseillers font part de retours très positifs des décorations de Noël installées par la Commune sur le Bourg et Vieux-Château

Fin de la réunion à 20h45